

Mairie de BANEUIL

Dordogne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance extraordinaire du 9 Juillet 2025

Le Conseil Municipal de Baneuil, s'est réuni à la Mairie, le 9 Juillet 2025 à 9h 00, en séance ordinaire, selon convocation en date du 1^{er} juillet 2025, sous la présidence du Maire, Thierry DEGUILHEM.

PRESENTS :

MMES, GRELLETY Claudette, PLÉ Béatrice, GAGNOU Danièle, DOAT Jessica

MM DEGUILHEM Thierry, NEVEU Philippe, AZZOPARDI Norbert, RIGAUD Jean, COMBAREL Jean-Louis

La majorité des membres en exercice est présente le Conseil peut donc délibérer en exécution de l'article L2121-17 du CGCT ;

Secrétaire de séance : Mme DOAT Jessica

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS

- 1- Organisation et prix du repas du 12 juillet 2025
- 2- Modification tarif salle des fêtes

QUESTIONS DIVERSES

Approbation du compte rendu du 27 mai 2025 par le Conseil Municipal.

Organisation et prix du repas du 12 juillet 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'organiser un buffet campagnard le 12 juillet 2025
- De prendre à sa charge toutes les fournitures du repas
- De demander une participation aux frais à certains

Participation aux frais :

- Adultes de la Commune : Gratuit
- Enfants de la Commune : Gratuit
- Agents de la Commune : Gratuit
- Personnes hors commune 30.00 €
- Enfants hors commune (10-14 ans) **15.00 €**

La régie « buffet » est chargée de l'encaissement des chèques.

Par ailleurs, la régisseuse et la régisseuse suppléante seront absentes, en accord avec le Trésor Public de Bergerac un arrêté temporaire de nomination de régisseuse sera pris par le Maire pour le bon fonctionnement du buffet campagnard.

Modification tarif salle des fêtes

Le Maire propose au Conseil de revoir les tarifs de la location salle des fêtes, des barnums ainsi que pour la remorque réfrigérée. Il n'y a pas eu de modifications des prix depuis 2022. Le Conseil décide de modifier les prix de location salle des fêtes barnums et remorques à partir du 8 Juillet 2025, selon les tableaux suivants :

Tarif salle des fêtes

Tarifs		
	TARIF 2022	NOUVELLE PROPOSITION
Habitants de Baneuil	100 € * 200 € (2 ^{ème} location)	150 €
Particuliers hors commune	250 €	300 €
Association de Baneuil	GRATUIT	GRATUIT
Toutes autres associations	GRATUIT	GRATUIT
Associations extérieures à la commune participant à des actions culturelles et sportives sur la commune	150 €	200 €

Possibilité de location de la vaisselle au prix de 30 €.

Le montant de la caution reste inchangé, soit 400 € pour tout prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOpte** à l'unanimité cette nouvelle tarification.
- DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour toutes formalités à suivre.

La secrétaire,

Mme DOAT Jessica

Emargement Conseil Municipal du 9 juillet 2025

M.DEGUILHEM Thierry, Maire	
M.AZZOPARDI Norbert, 1 ^{er} Adjoint	
Mme PLE Béatrice, 2 ^{ème} Adjointe	
M.RIGAUD Jean, 3 ^{ème} Adjoint	
Mme DOAT Jessica	
Mme GRELLETY Claudette	
Mme GAGNOU Danielle	
M. COMBAREL Jean Louis	
M.NEVEU Philippe	